

## Mode d'emploi de la chasse aux trésors des initiatives durables proposée par le CREPAN

### 1. Principe de la chasse aux trésors

Les ressources naturelles sont précieuses, il est grand temps de changer de mode de consommation en sortant du modèle très linéaire « on exploite - on produit - on consomme - on jette », pour aller vers une **économie circulaire**, plus durable où « l'on éco-consomme des produits robustes - on partage - on donne - on transforme - on répare - on réutilise - on recycle ».

Le CREPAN cherche à promouvoir ces nouvelles formes de consommation auprès du grand public. Pour cela, la première étape est d'identifier les alternatives existantes sur notre territoire. Voici ci-joint un livret listant les initiatives déjà repérées dans la région, mais il y en a d'autres.

Pour les identifier, nous lançons cette chasse aux trésors en invitant toutes personnes, particuliers, membres associations, ou autres à nous faire part d'initiatives durables dont il aurait connaissance.

Il est possible d'inscrire des initiatives portées par soi-même ou bien des initiatives innovantes que l'on a repérées sur son territoire. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre contact avec le porteur de projet identifié pour l'informer de la démarche et recueillir des informations sur son initiative.

### 2. Définition d'une initiative « durable »

On entend par initiative « durable », toute initiative réduisant la consommation de ressources naturelles. Elle peut se situer à différent niveau : la production, la commercialisation, la consommation - utilisation (dont le partage, des échanges, de la location), jusqu'à l'abandon d'un produit (don, recyclage ...). Elle peut être portée, mise en œuvre par : une entreprise, une collectivité, association environnementale, de consommateurs, de l'économie sociale et solidaire, un particulier, un collectif, etc.

Cette initiative peut être peu ou pas développée, et ne pas avoir nécessairement pour objectif de contribuer à la préservation de l'environnement (ex : une activité d'économie sociale et solidaire de réemploi de textiles qui a un objectif social), bien qu'elle y contribue.

### 3. Sélection des initiatives lauréates

Un jury constitué de représentants de l'ADEME, la DREAL et du CREPAN sélectionnera 1 lauréat pour chacune des catégories suivantes :

- **Eco-consommation** : initiatives permettant d'éco-consommer. On y trouve : des circuits courts, des AMAP, des magasins proposant du vrac, des produits plus durables comme les serviettes hygiéniques lavables, etc.

- **Réparation- réutilisation** : initiatives qui favorisent les activités et les pratiques permettant de réutiliser des biens, d'en allonger leur durée de vie. On y trouve : les ressourceries, les Repair-café, la location, les systèmes de consignes pour réemploi, etc.

- **Partages, échanges** : initiatives permettant de partager des biens. On y trouve : des systèmes d'échanges locaux (SEL), des sites internet de mise en relation, des événements de trocs (ex : trocs aux plantes), etc.

Le jury privilégiera les personnes ayant établi un réel contact avec le porteur de projet, par la réalisation d'un entretien avec lui, par exemple (photo ou compte rendu de l'échange à l'appui). Le jury se réunira début novembre et les lauréats seront communiqués pour la SERD 2015.

### 4. Valorisation des initiatives repérées

Toutes les initiatives et les participants à la chasse bénéficieront :

- D'une visibilité dans le dossier de presse du CREPAN qui présentera les résultats de la chasse aux trésors;
- D'une visibilité sur le site internet du CREPAN et de l'ADEME à l'occasion de la SERD 2015.

### 6. Pour participer

Pour participer à cette « chasse », il suffit de remplir la fiche synthétique ci-dessous.

Le fiche sera à renvoyer, avant **le 25 septembre**, à cette adresse : [emilie.dasilva@crepan.org](mailto:emilie.dasilva@crepan.org) ou au Crepan 154 rue d'Authie 14000 Caen.

Contact : *Emilie DA SILVA*, 02 31 38 25 60, [emilie.dasilva@crepan.org](mailto:emilie.dasilva@crepan.org)